

Dénomination des Articles.	Taux des Droits d'Entrée.	
	En 1860.	En 1864.
Gazomètres, chaudières découvertes, poêles et calorifères en tôle ou en fonte et tôle	10 00 les 100 kilo.	8 00 les 100 kilo.
Machines outils, et machines non dénommées :—		
Contenant 75 pour cent de fonte et plus	9 00 id.	6 00 id.
" 50 à 75 pour cent exclusivement de leur poids en fonte	15 00 id.	10 00 id.
" moins de 50 pour de leur poids en fonte	20 00 id.	15 00 id.
Pièces détachées de machines :—		
Plaques et rubans de cardes sur cuir, caoutchouc, ou sur tissus, purs ou mélangés	60 00 id.	50 00 id.
Dents de rots en fer ou en cuivre	30 00 } id.	30 00 id.
Rots, ferrures ou peignes à tisser, à dents de fer ou de cuivre	50 00 }	
Pièces en fonte, polies, limées et ajustées	9 00 id.	6 00 id.
Pièces en fer forgé, polies, limées et ajustées ou non, quel que soit leur poids	15 00 id.	10 00 id.
Ressorts en acier pour carrosserie, wagons et locomotives	17 00 id.	15 00 id.
Pièces en acier, polies, limées, ajustées ou non, pesant plus de un kilogramme	30 00 id.	25 00 id.
id., pesant 1 kilogramme ou moins	40 00 id.	35 00 id.
Pièces en cuivre pur, ou allié de tous autres métaux	25 00 id.	20 00 id.
Plaques et rubans de cuir, de caoutchouc et de tissus spécialement destinés pour cardes	20 00 id.	20 00 id.
Or battu en feuilles	100 00 le kilo.	100 00 le kilo.
Sucre raffiné	41 00 les 100 kilo.	41 00 les 100 kilo.
Carrosserie	10 pour cent de la valeur.	10 pour cent de la valeur.
Tabletterie et ouvrages en ivoire	10 pour cent de la valeur.	10 pour cent de la valeur.
Peaux vernies, teintes, ou maroquinées... ..	250 00 les 100 kilo.	250 00 les 100 kilo.
Peaux préparées, de toute autre espèce... ..	30 00 id.	30 00 id.
Ouvrages en peau et en cuir, de toute espèce	10 pour cent de la valeur.	10 pour cent de la valeur.
Futailles vides, neuves ou vieilles, montées ou démontées—		
Cerclées en bois	Exempt	Exempt
Cerclées en fer	10 pour cent de la valeur.	10 pour cent de la valeur.
Pelles, fourches, rateaux, et manches d'outils en bois, avec ou sans viroles	Exempt	Exempt
Avirons	id.	id.
Plats, cuillers, écuelles et autres articles de ménage en bois	id.	id.
Pièces de charpente, brutes ou façonnées	id.	id.
Pièces de charonnage, brutes ou façonnées	id.	id.
Autres ouvrages en bois non dénommés	10 pour cent de la valeur.	10 pour cent de la valeur.
Meubles	id.	id.
Bâtiments de mer construits dans le Royaume Uni non encore immatriculés ou naviguant sous pavillon Britannique, en bois	Par tonneau de jauge Française :— Fr. c. 25 00	Fr. c. 20 00
" " en fer	70 00	60 00
Coques de bâtiments de mer, en bois	15 00	10 00
" " en fer	50 00	40 00

N.B.—Les machines et moteurs installés à bord de ces bâtiments seront taxés séparément d'après le chiffre des droits spécifiés sous la rubrique "Machines et Mécaniques."